

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2018/1981 de la Commission du 13 décembre 2018 renouvelant l'approbation de la substance active « composés de cuivre » conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **COPFORCE EXTRA**

de la société

ZENITH CROP SCIENCES BULGARIA LTD

enregistrée sous le

n°2016-0817

Vu les éléments transmis par la direction en charge de l'évaluation des produits réglementés de l'Anses le 13 novembre 2019,

Considérant qu'après examen de la demande et conformément à l'évaluation du produit réalisée par, l'État Membre Rapporteur Zonal, Malte, le dossier ne répond pas aux exigences en vigueur, car il ne prend pas en compte les nouvelles valeurs de référence des composés du cuivre telles que définies par le Règlement susvisé,

Considérant que l'examen de la demande visée à l'article 36 du règlement (CE) n°1107/2009, n'a pu être mené,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Document officiel de notification d'abnégation pour éviter les risques

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	COPFORCE EXTRA
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	ZENITH CROP SCIENCES BULGARIA LTD 75-83 Dimitar Manov Str. Sofia 1408 Bulgarie
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	60 g/kg - cymoxanil 300 g/kg - cuivre (sous forme d'hydroxyde de cuivre)
Numéro d'intrant	267-2016.01
Numéro d'AMM	-
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort le, **15 JAN 2020**

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)